



**RETOURNER LES SOUMISSION À:
Agence du revenu du Canada**

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Signature du signataire autorisé

Date (aaaa-mm-jj)

Nom du signataire autorisé (caractère d'impression)

Titre du signataire autorisé (caractère d'impression)

(____)_____

No de téléphone

(____)_____

No de télécopieur

Adresse de courriel

MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Sujet RAPPORTS SUR L'IDENTITÉ DES CONSOMMATEURS	
No de l'invitation 1000442172	Date 2023-09-07
N° modif. 003	
L'invitation prend fin sur e le 2023-09-15 à 14 h 00	Fuseau horaire HAE Heure Avancée de l'Est
Autorité contractante Nom : Samuel Snow Adresse : 320 Queen St. Ottawa, ON Adresse de courriel : samuel.snow@cra.gc.ca	
No de téléphone (613) 324-0047	
Destination Voir dans ce document	
LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 003 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1.

- a) Quelle est la date d'attribution prévue pour cette demande de propositions ?
- b) L'ARC peut-elle indiquer la date prévue de mise en service?

R1.

- a) La date exacte est inconnue, mais elle devrait avoir lieu au premier trimestre 2024.
- b) Le lendemain de la date d'attribution du contrat, conformément à l'annexe A : Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit fournir un accès en ligne à une base de données de rapports de crédit à la consommation afin que l'ARC puisse extraire les informations sur l'identité du consommateur.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.